

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET



**ECO
SAVE**

BUREAU D'ÉTUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

Société d'Action et
de Veille Environnementale
ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56959
22 rue Atlantis - 87069 Limoges Cedex
T. +33 (0)5 55 35 01 38
E. ecosave@orange.fr
www.ecosave.fr

TABLE DES MATIERES

IDENTITE DU PETITIONNAIRE	4
LOCALISATION DU SITE D'EXPLOITATION	4
HISTORIQUE DU PROJET	8
SITUATION ACTUELLE	8
STATUT ICPE DU SITE	8
AMENAGEMENT DES INSTALLATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DECLARATION	9
UTILITES ET RESEAUX	11
RESEAUX D'AMENEE	11
RESEAUX D'EVACUATION	13
DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS	16
LE BATIMENT	16
ORGANISATION INTERNE DU BATIMENT	18
BUREAUX	18
ZONES DE STOCKAGE	19
LES EQUIPEMENTS	19
ORGANISATION DES ACTIVITES DE STOCKAGE EXTERIEUR	20
CONDITIONS D'EXPLOITATION ACTUELLES	20
DESCRIPTION DU PROJET	22
OBJECTIF DU PROJET	22
NOUVEAU CLASSEMENT ICPE	22
ACTIVITES IOTA	24
ORGANISATION DU SITE SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	24
REORGANISATION DES STOCKAGES EXTERIEURS	24
ORGANISATION EN PROJET DU BATIMENT	27
SYNTHESE DES STOCKAGES EN PROJET SUR L'ENSEMBLE DU SITE	29
PROCEDURES D'ENTREE DES DECHETS SUR LE SITE	32
APPORT PAR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES	32
APPORT PAR BENNES MISES A DISPOSITION	33
ENTREE DES VHU SUR LE SITE	34
CIRCULATION GENEREE PAR L'APPORT DES DECHETS SUR SITE	34
LISTES DES DECHETS ACCEPTES	34
LISTE DE DECHETS INTERDITS	35
GESTION DES VHU	35
UNITE DE DEPOLLUTION DES VHU	35
STRUCTURE GENERALE DU CAISSON	36
PLATEFORME D'ACCUEIL DU VEHICULE	36
STOCKAGE DES FLUIDES EXTRAITS	37

SYSTEME DE POMPAGE ET DE DEPOLLUTION	37
SECURITES INTEGREES	37
ERGONOMIE ET ACCES.....	38
CAS DES VEHICULES ELECTRIQUES.....	39
TRAITEMENT DES METAUX	39
GESTION DES GROS ELECTROMENAGERS HORS FROID	40
DECOUPE AU CHALUMEAU	40
GESTION DES GROS ELECTROMENAGERS FROID.....	40
GESTION DES PAM (PETITS APPAREILS MENAGERS)	40
GESTION DU STOCK DE PNEUMATIQUES.....	41
PAPIERS, CARTONS.....	41
BOIS, GRAVAS ET DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	41
GESTION DU STOCK DE DECHETS	41
EXUTOIRES.....	42
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU SITE	43
SURVEILLANCE DU SITE.....	43
 ANNEXES.....	 45
 ANNEXE 1 : ATTESTATION DE L'ARCHITECTE SUR LA STRUCTURE DU BATIMENT	 46
ANNEXE 2 : NOTE DE CALCUL DU VOLUME DU BASSIN DE RETENTION	47
ANNEXE 3 : DONNEES TECHNIQUES : SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX EN SORTIE DE BASSIN DE RETENTION	48

FIGURES

FIGURE 1 : ZAE LA MALTERIE.....	4
FIGURE 2 - PLAN DE MASSE DES AMENAGEMENTS REALISES DEPUIS 2023	10

CARTOGRAPHIE

CARTE 1 : LOCALISATION DU SITE	5
CARTE 2 : PLAN CADASTRAL DU SITE	6
CARTE 3 - PLAN DE SITUATION DU SITE	7
CARTE 4 : RESEAUX D'AMENEE	12
CARTE 5 : RESEAUX D'EVACUATION	15
CARTE 6 : ORGANISATION INTERNE DU BATIMENT.....	18
CARTE 7 : ORGANISATION DES STOCKAGES EXTERIEURS.....	20
CARTE 8 : PROJET D'ORGANISATION DES STOCKAGES EXTERIEURS.....	26
CARTE 9 : PROJET D'ORGANISATION DES STOCKAGES DU BATIMENT.....	28

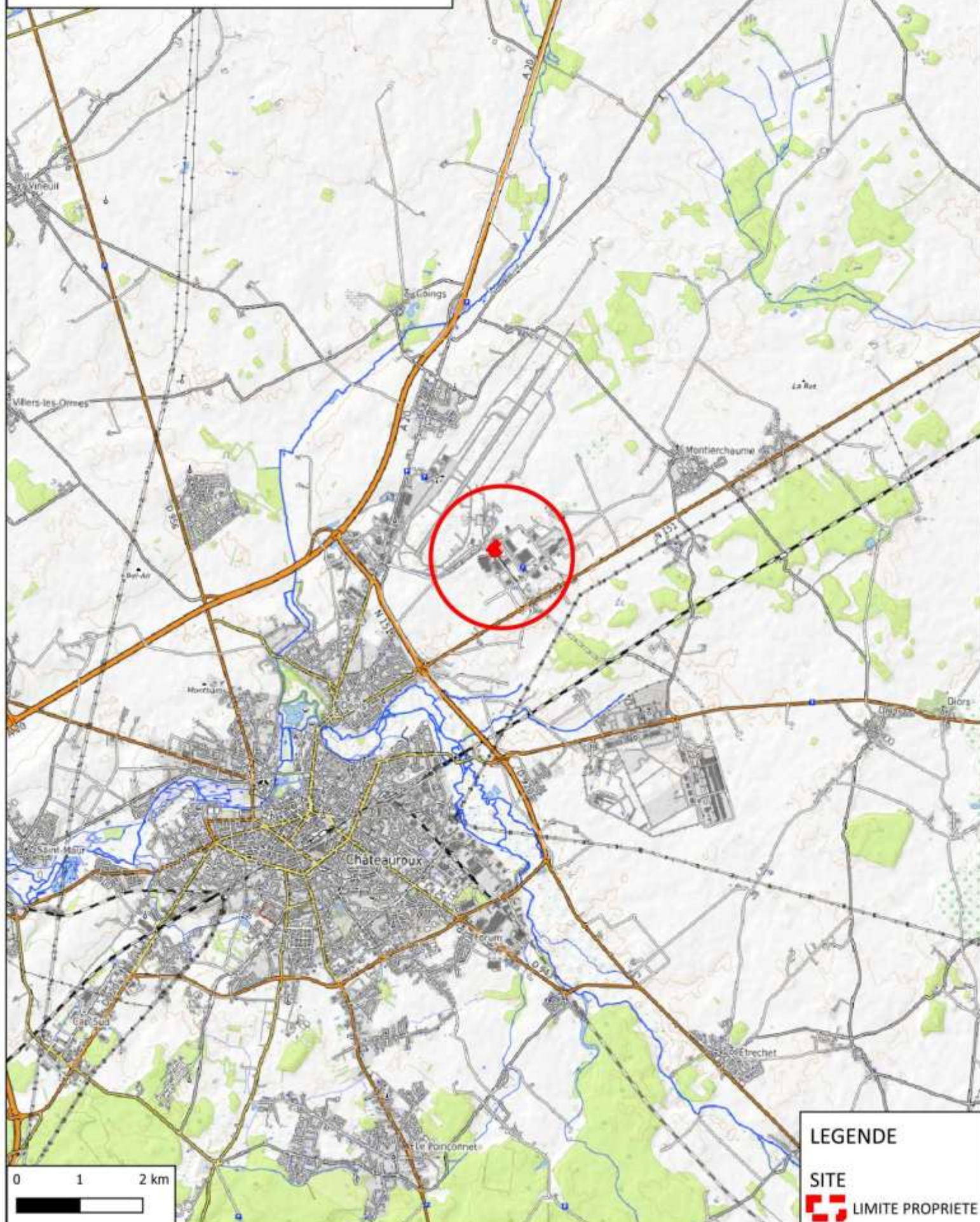
PHOTOS

PHOTO 1 : PONT BASCULE	11
PHOTO 2 : BASSIN DE RETENTION	13
PHOTO 3 : SEPARATEUR A HYDROCARBURE ET DECANTEUR	13
PHOTO 4 : FOSSE PERIPHERIQUE SUD-EST	14
PHOTO 5 : ANGLE SUD-OUEST DU BATIMENT	16
PHOTO 6 : FAÇADE NORD-OUEST DU BATIMENT	17
PHOTO 7 : FAÇADE SUD-OUEST DU BATIMENT ET VUE SUR L'ENTREE DU SITE	17
PHOTO 8 : STOCKAGES DES METAUX NON FERREUX DANS LE BATIMENT	19

PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale HENault 36

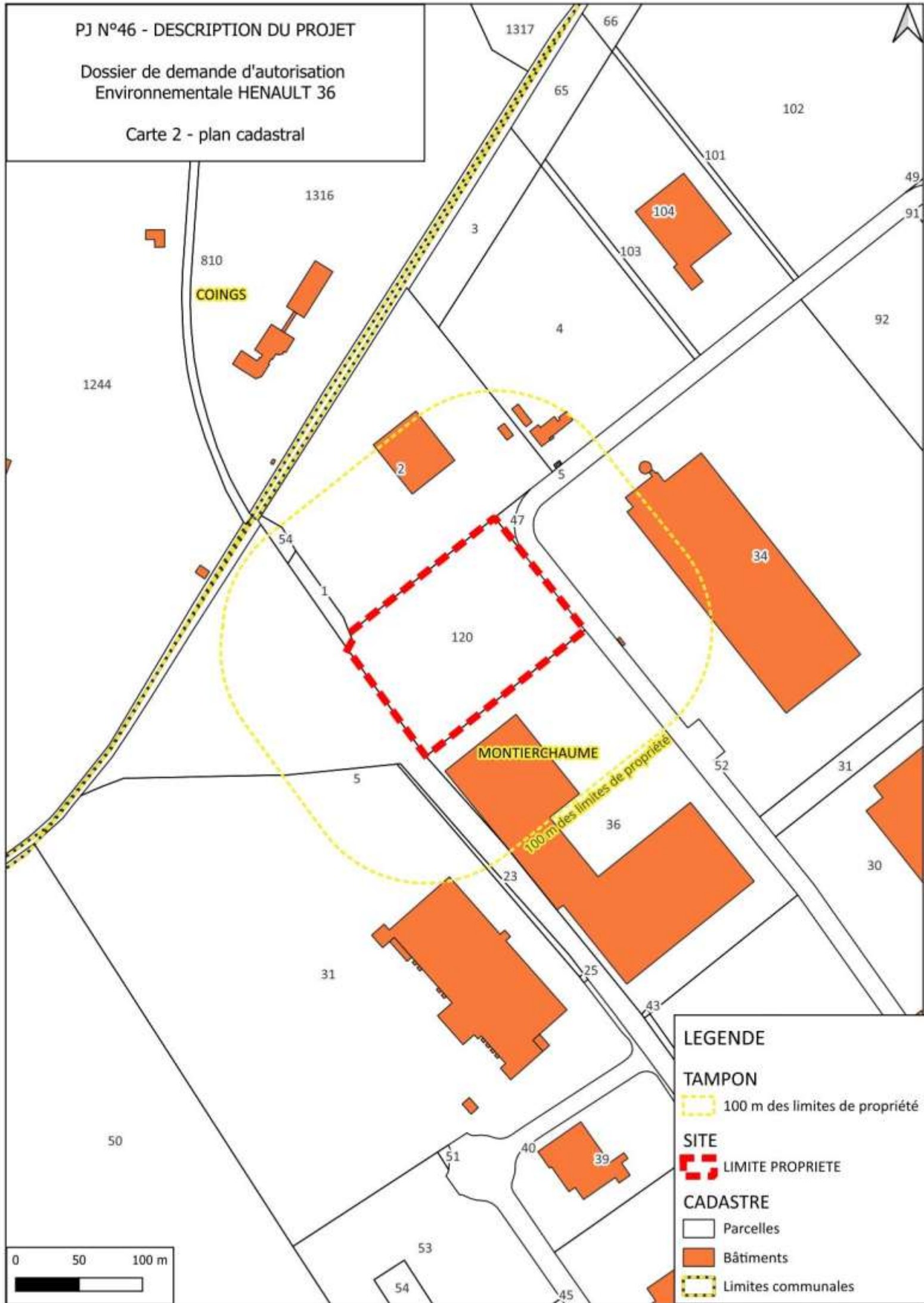
Carte 1 - localisation du site



PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale HENault 36

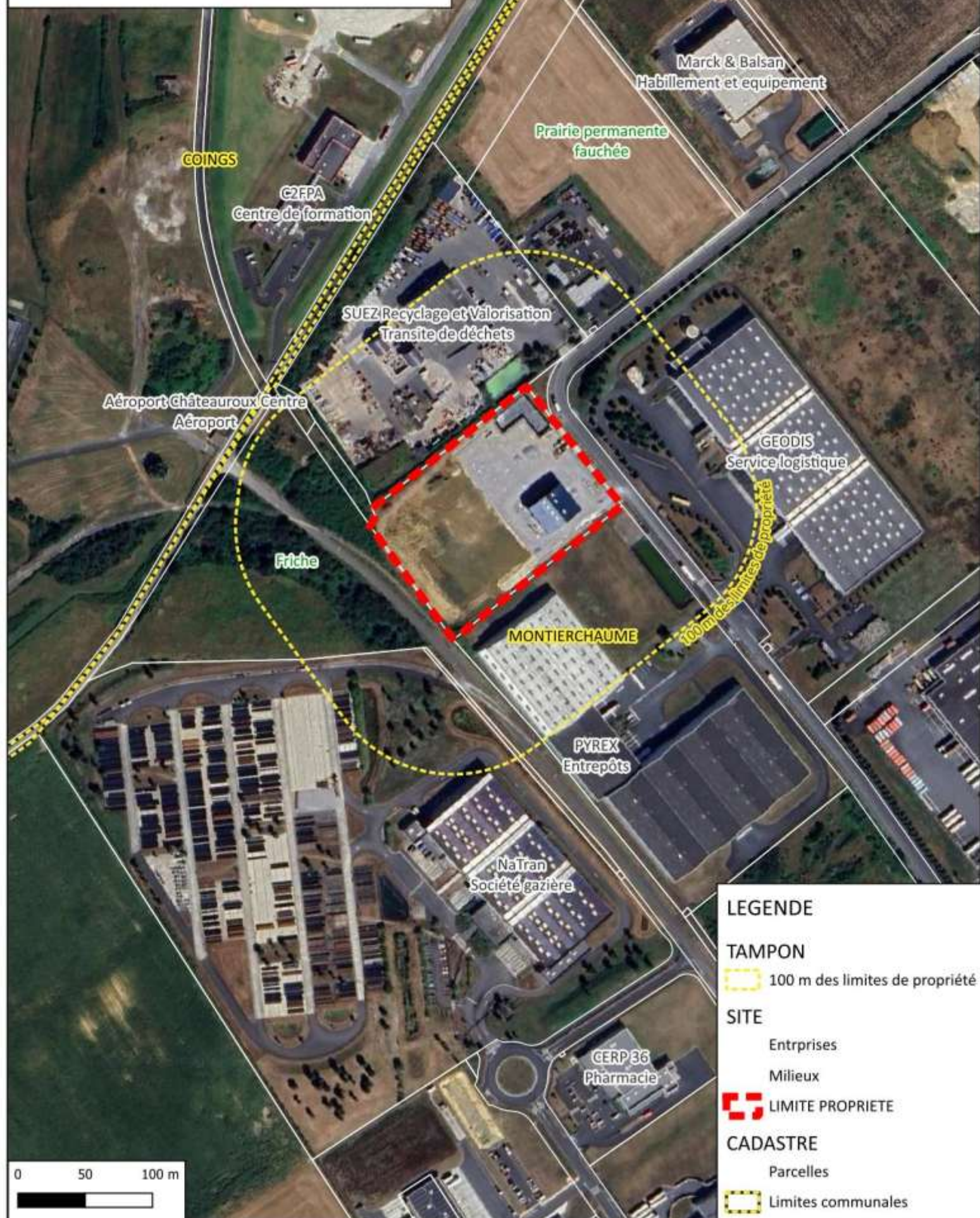
Carte 2 - plan cadastral



PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale HENault 36

Carte 3 - plan de situation



HISTORIQUE DU PROJET

Le site a été acheté par la SCI ARVIELIN en 2023. La société Hénault 36 est actuellement locataire du site et son exploitation a débutée en septembre 2023.

L'exploitant a déposé dans un premier temps en septembre 2023 un dossier de déclaration au titre des ICPE correspondant au volume d'activité en phase de lancement.

Après deux années d'exploitation, l'activité du site s'est suffisamment développée pour pouvoir envisager une augmentation significative des volumes de déchets transitant sur le site. C'est dans ce cadre que le présent dossier de demande d'autorisation est présenté.

SITUATION ACTUELLE

Statut ICPE du site

La société HENAULT 36 dispose d'un récépissé de dépôt d'un dossier de déclaration initial au titre des ICPE en date du 11 septembre 2023.

Les rubriques suivantes sont visées :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime
2710	2b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	299	m ³	DC
2711	2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	200	m ³	DC
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	999	m ²	D
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	500	m ³	D
2716	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	250	m ³	DC
2718	2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	0.9	t	DC
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	9	t/jour	DC

DC : Déclaration avec Contrôle périodique ; D : Déclaration

Aménagement des installations réalisées dans le cadre de la déclaration

La surface totale du site est de 17 845 m², seulement 7 725 m² ont été aménagée suite au dépôt de la déclaration ICPE.

Suite au l'achat du site, les travaux d'aménagement suivant ont été réalisés :

- ↙ Création d'une dalle bétonnée est du site (environ 5 970 m²).
- ↙ Mise en place des réseaux enterrés.
- ↙ Installation d'un pont bascule.
- ↙ Construction du bâtiment (755 m²).
- ↙ Création d'un fossé périphérique de récupération des eaux de ruissellements.
- ↙ Création d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement d'un volume de 1000 m³ (623 m² de surface pour une profondeur de 1,65m). Ce bassin fait de plus office de rétention des eaux d'incendie, puisqu'il est équipé d'une vanne d'isolement.
- ↙ Installation d'un système de traitement des eaux (décanteur et séparateur d'hydrocarbures) en sortie du bassin de rétention et avant rejet dans le réseau de la zone d'activité de la Martinerie.

PLAN DE MASSE
avec un rayon de 35 mètres
autour de l'installation

Ech. : 1/750

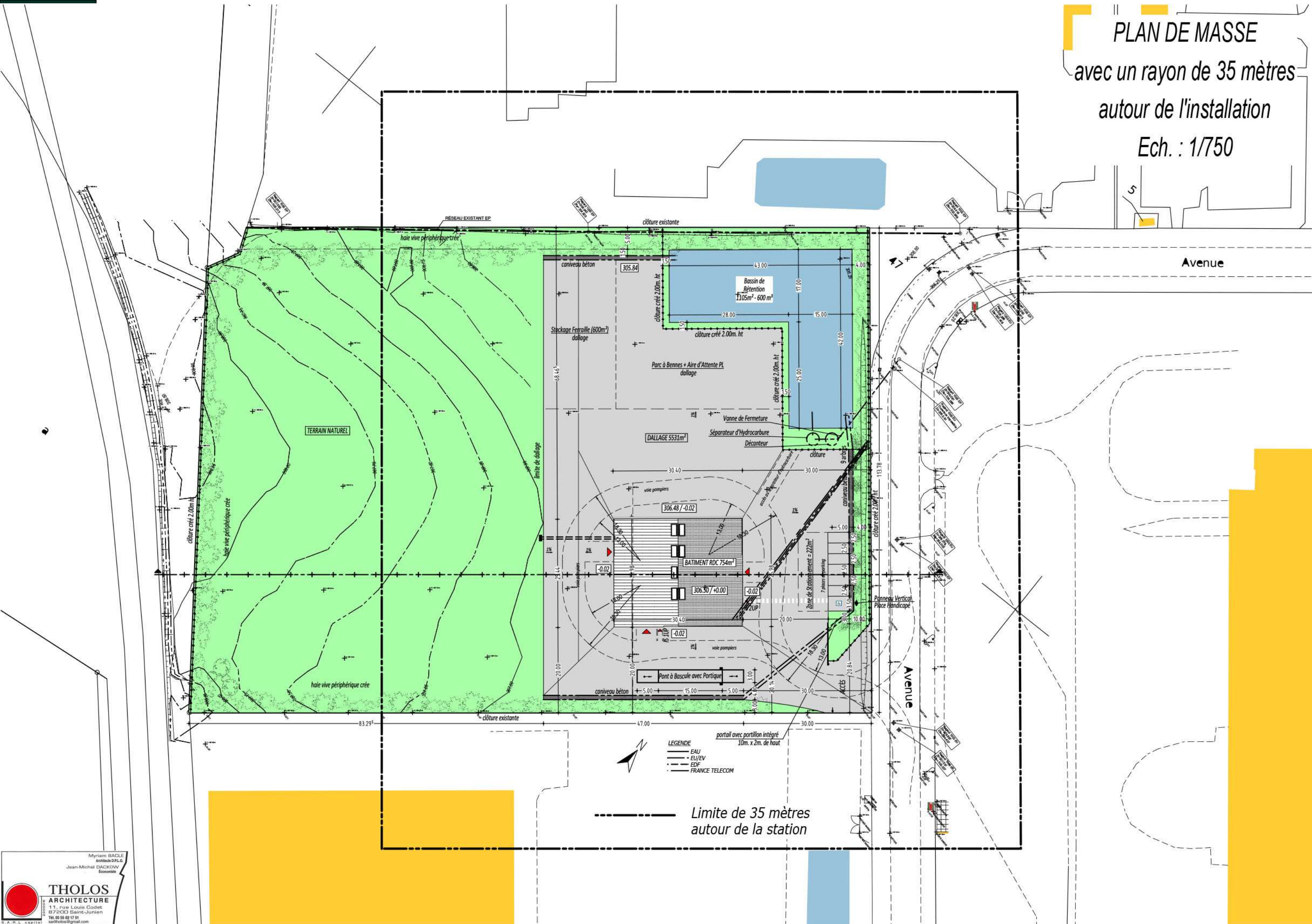




Photo 1 : Pont bascule

Utilités et réseaux

Réseaux d'amenée

Les réseaux suivants sont présents sur le site :

- ↗ Electricité (entre le domaine public et le bâtiment + réseau interne) ;
- ↗ Eau potable (entre le domaine public et le bâtiment) ;
- ↗ Fibre (entre le domaine public et le bâtiment)

PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale HENault 36

Carte 4 - Réseaux d'aménés



Réseaux d'évacuation

Les réseaux suivants sont présents sur le site :

- ↳ Eaux usées (entre le domaine public et le bâtiment) ;
- ↳ Eaux pluviales (réseau interne et réseau entre le bassin de rétention et le domaine public) ;



Photo 2 : Bassin de rétention



Photo 3 : Séparateur à hydrocarbure et décanteur



Photo 4 : Fossé périphérique sud-est



LEGENDE

SITE

■ ACTUEL - Bassin de retention

--- ACTUEL - Fossés

--- LIMITE PROPRIETE

RESEAUX

--- Eau pluvial

--- Eaux usées vannes

■ Equipement reseau pluvial

CADASTRE

Parcelles

■ Bâtiments

--- 35 m des limites de propriété

0 10 20 m



Description des infrastructures et des équipements

Le bâtiment

Le bâtiment a une surface de 750 m². Il présente les caractéristiques suivantes :

Sol	Le sol est constitué d'une dalle béton étanche.
Structure	Le bâtiment dispose d'une structure et d'une charpente métalliques stabilité au feu de ¼ heure.
Murs	Les façades sud-ouest et nord-est sont constituées d'un mur en béton banché de 20 cm d'épaisseur (Coupe-feu 1 heures) sur 4 m de haut. Sur la façade nord-ouest des blocs béton légo ont été mis en place sur une hauteur de 3,2 m de haut. Bardage en panneaux sandwichs A2-s1, d0 de stabilité au feu de 30 minutes au-dessus des murs béton banchés et en périphérie du bâtiment (voir attestation de l'architecte en annexe)
Toiture	Couverture en panneaux sandwichs A2-s1, d0 de stabilité au feu de 30 minutes avec trappes de désenfumage en plexiglas transparent permettant un éclairage naturel. Le désenfumage créé correspond à plus de 2% de la surface au sol du bâtiment : 7 désenfumages de 250x120 (voir attestation de l'architecte en annexe)
Portes	Le bâtiment dispose de 3 doubles-porte permettant de laisser passer un poids lourd, de deux portes pour le personnel.
Sécurité	Le bâtiment dispose de 2 caméras thermiques avec intelligence embarquée et des détecteurs d'alarmes qui sont directement raccordés à un stockeur vidéo afin d'être enregistrés et analysés. L'ensemble des alarmes est relié à une centrale de vidéo-surveillance qui contacte la personne d'astreinte en cas d'incidence. Le bâtiment dispose de 10 extincteurs dimensionnés et choisis par un bureau d'étude suivant le type de stockage à proximité.



Photo 5 : angle sud-ouest du bâtiment

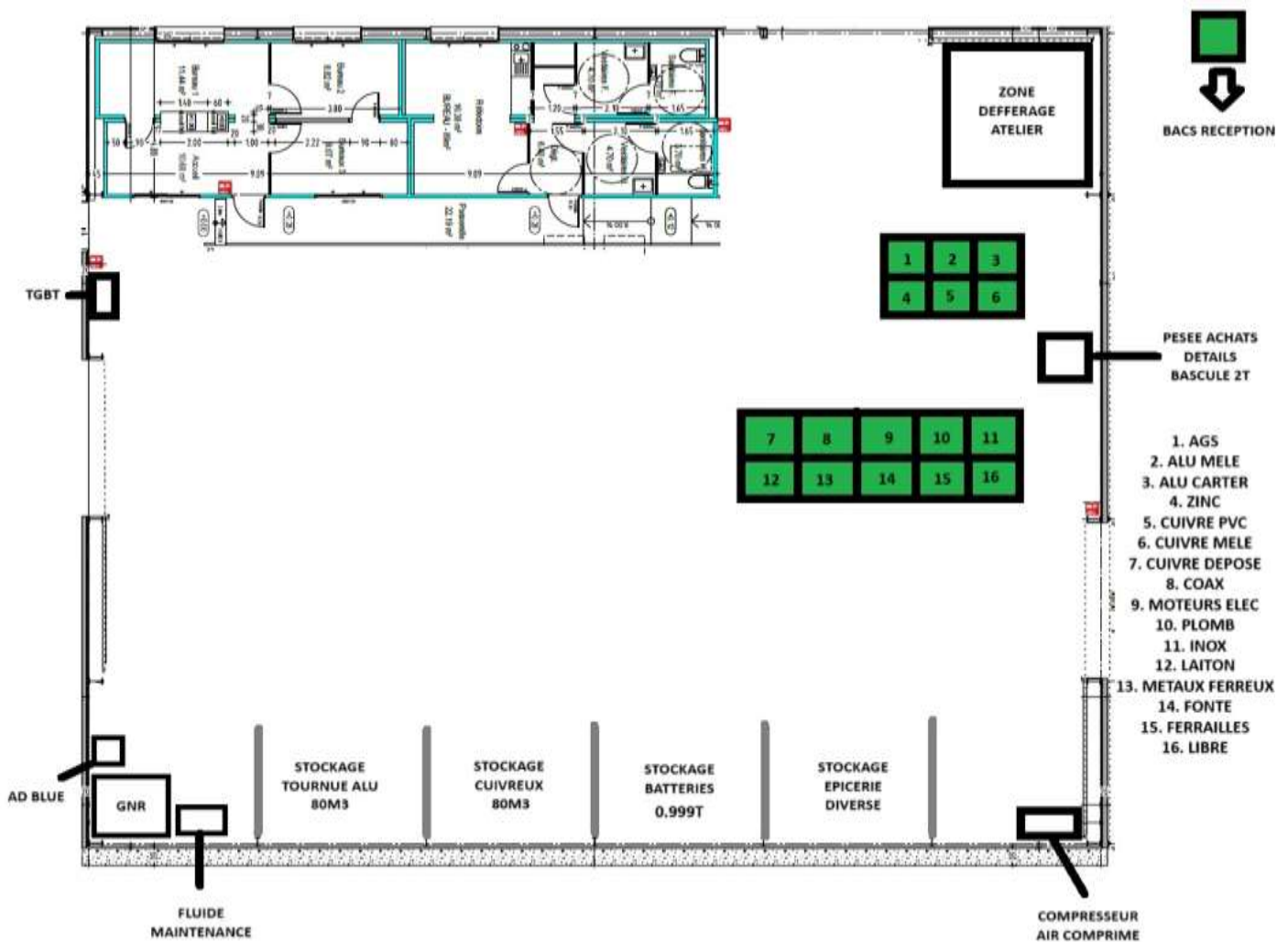


Photo 6 : façade nord-ouest du bâtiment



Photo 7 : façade sud-ouest du bâtiment et vue sur l'entrée du site

Organisation interne du bâtiment



Carte 6 : organisation interne du bâtiment

Bureaux

Une zone de bureaux / vestiaires de 91 m² est localisée le long de la façade sud-est à l'intérieur du bâtiment.

Cette zone comprend :

- ↗ Un accueil de 23,39 m²
- ↗ Deux bureaux de 8,51 m² chacun
- ↗ Un vestiaire hommes de 4,70 m²
- ↗ Un vestiaire femmes de 4,70 m²
- ↗ Deux sanitaires de 3,70 m² chacun
- ↗ Un réfectoire de 16,38 m²

Les visiteurs venant déposer des déchets sont susceptibles d'accéder à la zone d'accueil.

Le reste de cet espace n'est accessible qu'au personnel de l'entreprise.

Zones de stockage

La zone de stockage des déchets métalliques non ferreux est constituée de plusieurs bacs de réception et de cellules permettant de séparer les différentes qualités de métaux. Seuls les métaux présentant une forte valeur sont stockés dans le bâtiment (cuivre, aluminium, ...).



Photo 8 : stockages des métaux non ferreux dans le bâtiment.

Les papiers et cartons sont stockés soit en ballots compactés soit en vrac dans des bennes.

Les batteries sont stockées dans des bacs étanches empilables.

Les équipements

Le bâtiment dispose des équipements suivants :

- ↗ Une cuve à gasoil à double paroi d'un volume de 5 000 litres, équipée d'un système de distribution d'un débit maximum de 79 l/min.
- ↗ D'une armoire électrique générale permettant de couper l'arrivée de l'électricité dans le bâtiment.
- ↗ D'une armoire abritant la commande du système de désenfumage.
- ↗ Le bâtiment est doté de 5 extincteurs (3 dans la zone des bureaux, 2 autres répartis à proximité de différents stockages, à côté des portes et de l'armoire électrique)

Il n'y a jamais de pesée ou de déchargement après 18h00.

Les horaires d'ouverture au public sont : 07h30-12h00 / 13h30-17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

DESCRIPTION DU PROJET

Objectif du projet

L'objectif du projet de la société est d'augmenter de façon sensible son activité existante et de pouvoir accueillir de nouvelles typologies de déchets.

Le tableau ci-dessous présente ces évolutions :

Activité / types de déchets	Capacité actuelle de l'installation	Capacité future de l'installation
Collecte de déchets non-dangereux	250 m ³	300 m ³
Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	295 m ³	426 m ³
Transit, regroupement ou tri de métaux ou déchets de métaux non-dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non-dangereux	999 m ²	3 176 m ²
Transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	600 m ³	570 m ³
Transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes	250 m ³	570 m ³
Traitement de déchets non dangereux (mise en œuvre de la presse cisaille)	9 t/j	150 t/j
Transit, regroupement ou tri de déchets dangereux (déchets souillés)	0,9 t	2 t
Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets (batteries)		27 t
Entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage		750 m ²

Nouveau classement ICPE

Suite aux évolutions de l'activité, le nouveau tableau de classement ICPE est le suivant :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Unité	Capacité de l'activité	Régime
1435		Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules	m ³ /an	50 m ³ /an	N.C.
2517		Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques	m ²	140	N.C.

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Unité	Capacité de l'activité	Régime
2710	1-a	Installation de collecte de déchets dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	t	27 tonnes (batterie)	A
2710	2-a	Installation de collecte de déchets non-dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets	m ³	300	E
2711	2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719	m ³	426	DC
2712	1	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage	m ²	750	E
2713	1	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou déchets de métaux non-dangereux, d'alliage de métaux pu de déchets d'alliage de métaux non-dangereux, à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719	m ²	3 176	E
2714	2	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711et 2719.	m ³	570	E
2716	2	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719	m ³	380	DC
2718	3	Installation de transit, regroupement ou tri de déchet dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	t	1	A
2791	2	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.	t/j	150	A
3550	-	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes,	t	47,5 tonnes <i>Détail :</i> 27 t batteries 1 t piles issus des PAM 3 t de fluides VHU 2,5 t issus démontage GEM 1 t écrans et PAM 3 t batteries de puissance 1 t de déchets souillés	N.C.

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Unité	Capacité de l'activité	Régime
4734		Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.	t	5 t	N.C.

Activités IOTA

Numéro des Rubriques concernées	Libellés des rubriques	Désignation des seuils ou critères dans lesquels s'inscrit l'IOTA	Régime
2.1.5.0.	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Une plateforme imperméabilisée de 11 090 m ² sera créée sur le site (5 585 m ² existant, extension de 5 505 m ²). L'intégralité des eaux de ruissellement seront captée et renvoyées vers le réseau d'eau pluviale de la zone. Aucune eau de pluie ne sera rejetée dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol. L'aménagement ne rentre donc pas dans cette rubrique.	Non soumis

Organisation du site suite à la mise en œuvre du projet

Réorganisation des stockages extérieurs

Lors de la mise en œuvre du projet, la dalle en béton sera étendue sur la partie sud-est du site sur une surface supplémentaire de 7 120 m². Les fossés périphériques, destinés à collecter les eaux de ruissellement, seront prolongés pour capter les eaux provenant de l'extension de la dalle. La surface imperméabilisée du site sera donc portée à 13 700 m² :

- 6 580 m² de dallage actuel
- Dont 760 m² pour le bâtiment
- 7 120 m² d'extension du dallage

Les cellules de stockages seront bordées par un mur en bloc béton d'une hauteur de 3,60 mètres ayant une caractéristique de résistance au feu REI240.

Deux plateformes spécifiques seront aménagées : l'une dédiée aux Véhicules Hors d'Usage (zone n°30 du plan) en attente de dépollution, et l'autre aux VHU électriques accidentés (zone n°31 du plan). Chacune de ces plateformes sera équipée d'un système de collecte des eaux de ruissellement distinct, avec un prétraitement sous forme de débourbeur-déshuileur avant que les eaux ne soient rejetées dans le fossé périphérique du site.

Le plan ci-dessous illustre la localisation des différentes zones de stockage et d'activité sur le site d'exploitation.

n°	Type de déchet	Rubrique ICPE	Surface	Volume
1	Déchets Non Dangereux (DND)	2714-2	125	380
2	Bois A	2714-2	45	140
3	Bois B	2714-2	45	140
4	Gravats	2791-2	45	140
5	Réservoirs	2712-2	45	140
6	Pare-chocs	2712-2	45	140
7	Ferrailles mélangées	2713-1	120	380
8	Ferrailles lourdes	2713-1	100	380
9	Platin	2713-1	50	140
10	VHU dépollués	2712-2	50	140
11	OA	2713-1	50	140
12	VF2	2713-1	50	140
13	Métaux ferreux	2713-1	50	140
14	Catégorie 50	2713-1	50	140
15	Moteurs électriques	2712-2	50	140
16	Tournure ferraille	2713-1	50	140
18	AGS	2713-1	50	140
17	Alu mélangé	2713-1	50	140
19	Alu PVC	2713-1	50	140
20	Brique Alu	2713-1	50	140
22	Alu carter	2713-1	50	140
21	Alu neuf	2713-1	50	140
24	Zinc	2713-1	50	140
23	Inox 18/8	2713-1	50	140
26	Métaux à nettoyer	2713-1	50	140
25	Almelec	2713-1	50	140
27	D3E GEM hors froid à dépolluer	2711-2	60	140
28	D3E GEM à broyer (BEC)	2711-2	60	140
29	D3E Froid + PAM	2711-2	60	140
30	VHU en attente de dépollution	2712-2	200	NULL
31	VHU électriques accidentés	2712-2	200	NULL
33	Pneumatiques	2714-2	50	140

LEGENDE

CADASTRE

Parcelles

Bâtiments tiers

35 m des limites de propriété

Batiment

Espaces verts

Fossés périphériques

Zonde d'immersion

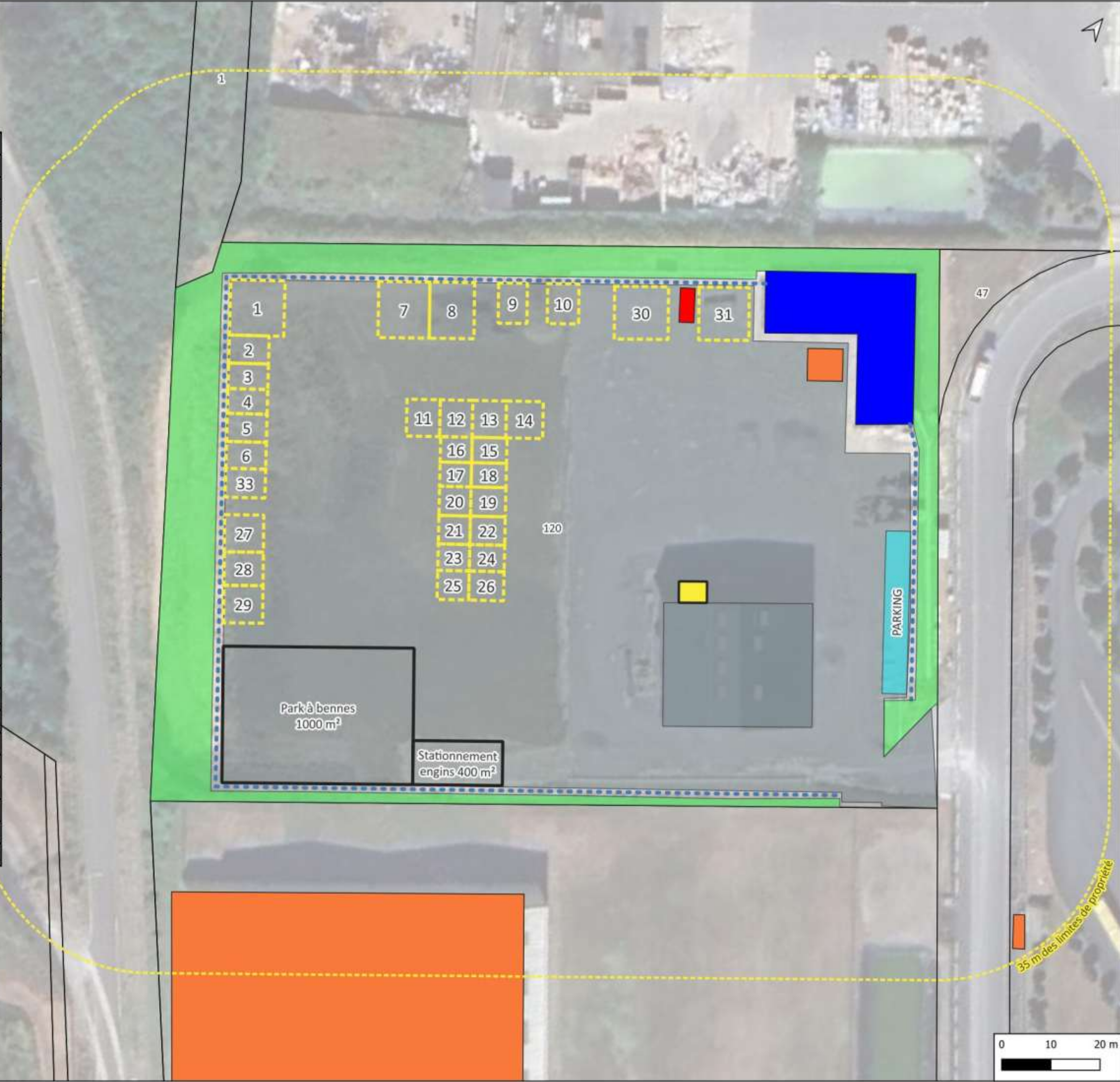
Stockages batteries puissance

Unité de dépollution des VHU

PROJET

Dalle beton

Bassin de retention



Organisation en projet du bâtiment

Le plan ci-dessous positionne les différents stockages et zones d'activités dans le bâtiment.

PJ N°46 - DESCRIPTION DU PROJET

Dossier de demande d'autorisation
Environnementale HENAULT 36

Carte 9 - Projet d'organisation des stockages dans le bâtiment

Rubrique ICPE 2713-1

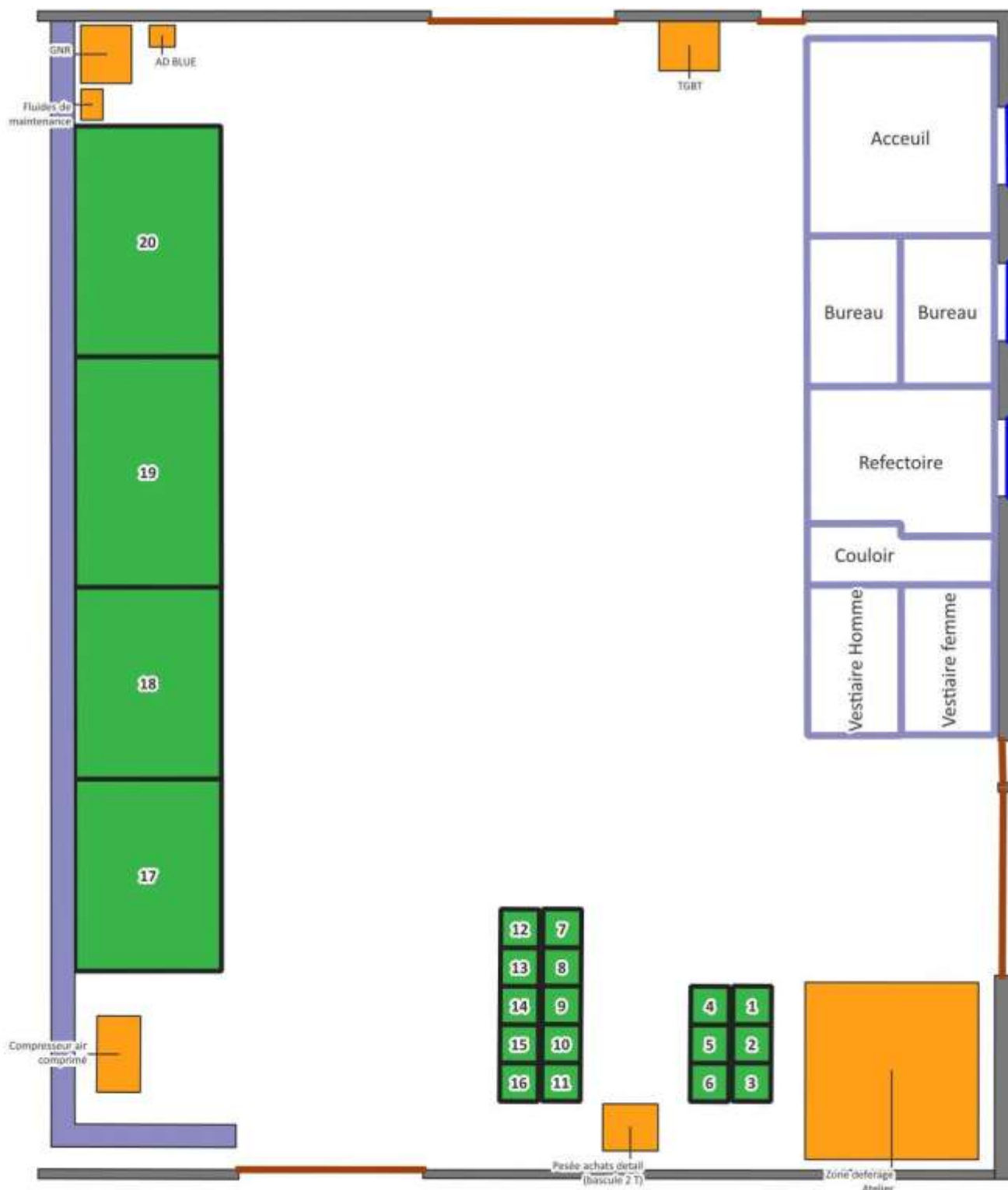
- 1 AGS
- 2 Alu Mele
- 3 Alu Carter
- 4 Zinc
- 5 Cuivre PVC
- 6 Cuivre Mele
- 7 Cuivre repose
- 8 COAX
- 9 Moteur électrique
- 10 Plomb
- 11 Inox
- 12 Laiton
- 13 Métaux ferreux

Rubrique ICPE 2713-1

- 14 Fonte
- 15 Ferrailles
- 16 Libre
- 19 Stockage cuivreux
- 20 Stockage tournure aluminium

Rubrique 2710-1

- 18 Stockage batterie
- Non classé
- 17 Stockage epicerie diverse



LEGENDE

 bureaux Equipements

Synthèse des stockages en projet sur l'ensemble du site

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des différentes zones de stockages :

Rubrique ICPE associée	Lieu	Type de déchets ou activité	Mode de stockage	Surface (m²)	Volume ou poids stocké
2517	Plateforme extérieure	Gravats	Cellule de stockage n°4	45 m²	140 m³
2710-1-a	Bâtiment	Batterie Piles des PAM	Rayonnage de stockage avec rétention (9 bacs de 1m3 par rayonnage - 3 étagères de 3 bacs)	12 m²	30 m³ 27 t
2710-2-b	Bâtiment	Déchetterie Réception des déchets apportés par des privés	-	299 m²	
2711-2	Plateforme extérieure	D3E - GEM Hors Froids à dépolluer	Cellule de stockage n° 26	50 m²	140 m³ 10 t
	Plateforme extérieure	GEM Froids PAM sans piles	Cellule de stockage n° 29 PAM mélangés dans des caissons étanches dans la cellule dédiée aux DEEE GEM froids dans l'alvéole GEM, dans des conditions garantissant leur intégrité	50 m²	140 m³ 5 t
	Plateforme extérieure	GEM à broyer (BEC)	Cellule de stockage n°28	50 m²	140 m³
	Bâtiment	Déchets dangereux issus du démontage des GEM HF (principalement des condensateurs)	En bac étanche empilable (500 kg par bac)	3 m²	5 m³ 2,5 t
	Plateforme extérieure	Piles issues des PAM (retrait à leur arrivée)	En fût batribox de 200 L fermé contenant de la vermiculite fournis par l'éco-organisme	1 m²	1 m³ 1 t
2712-1	Bâtiment	Fluides VHU	5 cuves double-paroi et 1 grand réservoir vrac sur rétention	13 m²	3 tonnes
	Plateforme extérieure	Unité de dépollution des VHU	-	100 m²	-
	Cellule extérieure couverte	Batteries de puissance des véhicules électriques	10 batteries (300 kg en moyenne par batterie)	47 m²	50 m³ 3 tonnes
	Cellule extérieure	Réservoirs	Cellule de stockage n°5	45 m²	-
	Cellule extérieure	Pare-choc	Cellule de stockage n°6	45 m²	-
	Cellule extérieure	Moteurs électriques	Cellule de stockage n° 16	45 m²	-
	Extérieur	VHU en attente de dépollution	Sur dalle étanche avec collecte et pré-traitement des eaux de ruissellement	200 m²	-
	Extérieur	VHU accidentés avec batterie en attente de dépollution	Sur dalle étanche avec collecte et pré-traitement des eaux de ruissellement	200 m²	-
	Extérieur	Véhicules dépollués	Empilés après dépollution sur dalle béton	45 m²	

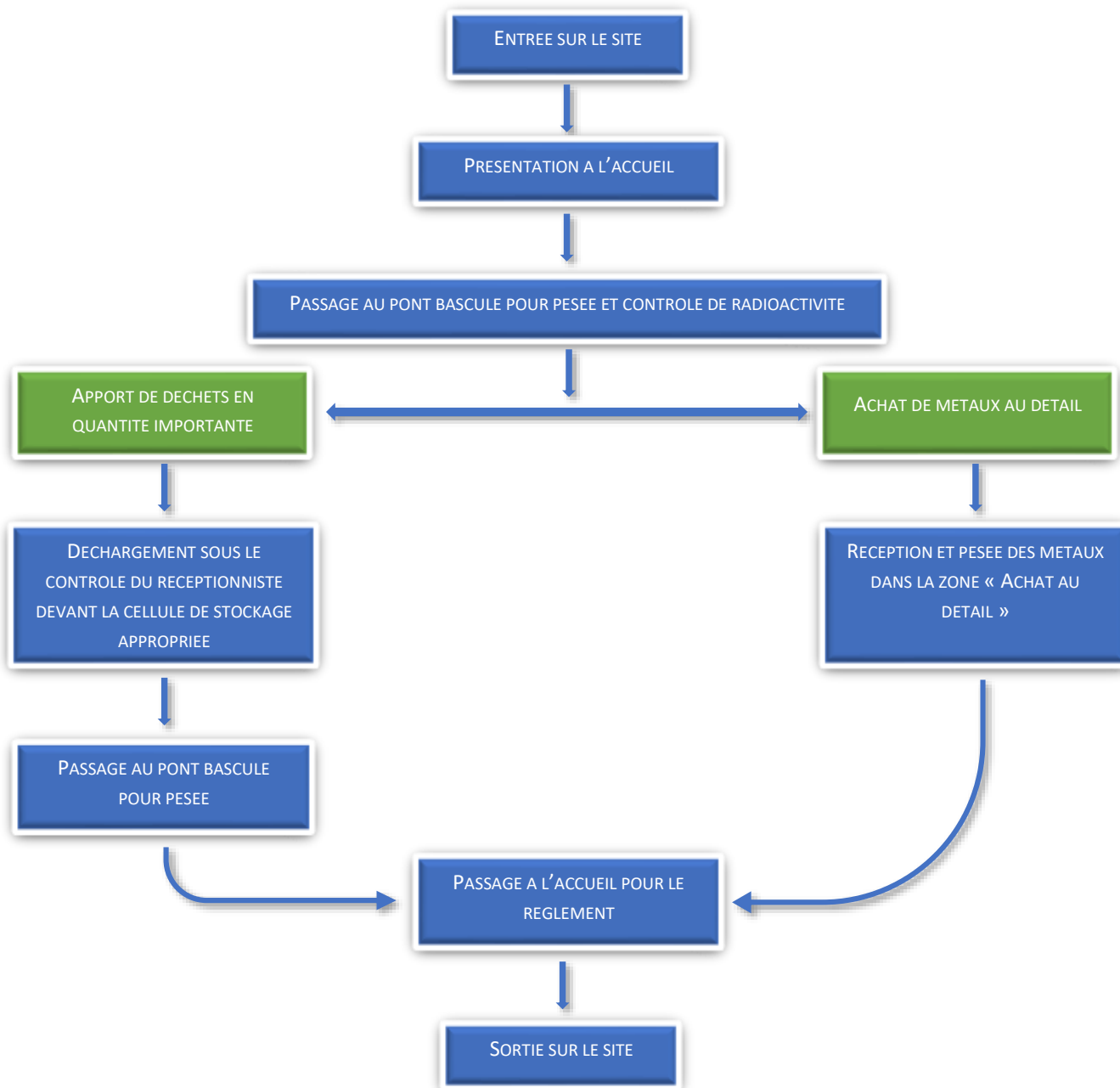
Rubrique ICPE associée	Lieu	Type de déchets ou activité	Mode de stockage	Surface (m²)	Volume ou poids stocké
2713-2	Bâtiment	Métaux non ferreux (cuivre mélé)	Bac de réception n°6	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (cuivre déposé)	Bac de réception n°7	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (alluminium AGS)	Bac de réception n°1	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (alluminium mélé)	Bac de réception n°2	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (alluminium carter)	Bac de réception n°3	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (zinc)	Bac de réception n°4	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (cable coaxial)	Bac de réception n°8	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (moteurs électriques)	Bac de réception n°9	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (plomb)	Bac de réception n°10	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (Inox)	Bac de réception n°11	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (laiton)	Bac de réception n°12	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (cuivreux)	Cellule de stockage	23 m²	80 m³
	Bâtiment	Métaux non ferreux (tournure d'aluminium)	Cellule de stockage	23 m²	80 m³
	Bâtiment	Métaux ferreux	Bac de réception n°13	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux ferreux (fonte)	Bac de réception n°14	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux ferreux (ferraille)	Bac de réception n°15	1 m²	1 m³
	Bâtiment	Métaux ferreux (libre)	Bac de réception n°16	1 m²	1 m³
	Plateforme extérieure	Almelec	Cellule de stockage n° 24	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	Métaux à nettoyer	Cellule de stockage n° 25	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	OA	Cellule de stockage n° 11	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	VF2	Cellule de stockage n° 12	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	Métaux ferreux - Tournure Acier	Cellule de stockage n° 15	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Alu PVC	Cellule de stockage n° 19	50 m²	140 m³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Zinc	Cellule de stockage n° 24	50 m²	140 m³

	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Inox 18/8	Cellule de stockage n° 23	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Alu neuf	Cellule de stockage n° 21	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Briquettes d'aluminium	Cellule de stockage n° 20	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	AGS	Cellule de stockage n° 18	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Alu Carter	Cellule de stockage n° 22	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Métaux non ferreux - Alu Mélé	Cellule de stockage n° 17	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Cat 50	Cellule de stockage n° 14	50 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Ferrailles mêlées	Cellule de stockage n°7	120 m ²	380 m ³
	Plateforme extérieure	Ferrailles lourdes	Cellule de stockage n°8	100 m ²	380 m ³
	Plateforme extérieure	Platin	Cellule de stockage n°9	45 m ²	140 m ³
	Plateforme extérieure	Métaux ferreux (ferraille, platin, etc ...)	Cellule de stockage n° 13	50 m ²	140 m ³
2714-2	Extérieur	Pneumatiques	Cellule de stockage n°33	50 m ²	140 m ³
	Extérieur	Bois A (palettes)	En vrac ou en benne sur dalle béton	45 m ²	140 m ³
	Extérieur	Bois B (autre bois)	En vrac ou en benne sur dalle béton	45 m ²	140 m ³
	Bâtiment	Papiers, cartons	En ballots compactés ou en benne	28 m ²	150 m ³
2716-2	Extérieur	Déchets non dangereux (DND)	Cellule de stockage n°1	125 m ²	380 m ³
2718-2	Bâtiment	Déchets souillés	En bac étanche empilable (500 kg par bac)	1 m ²	0,1 tonnes

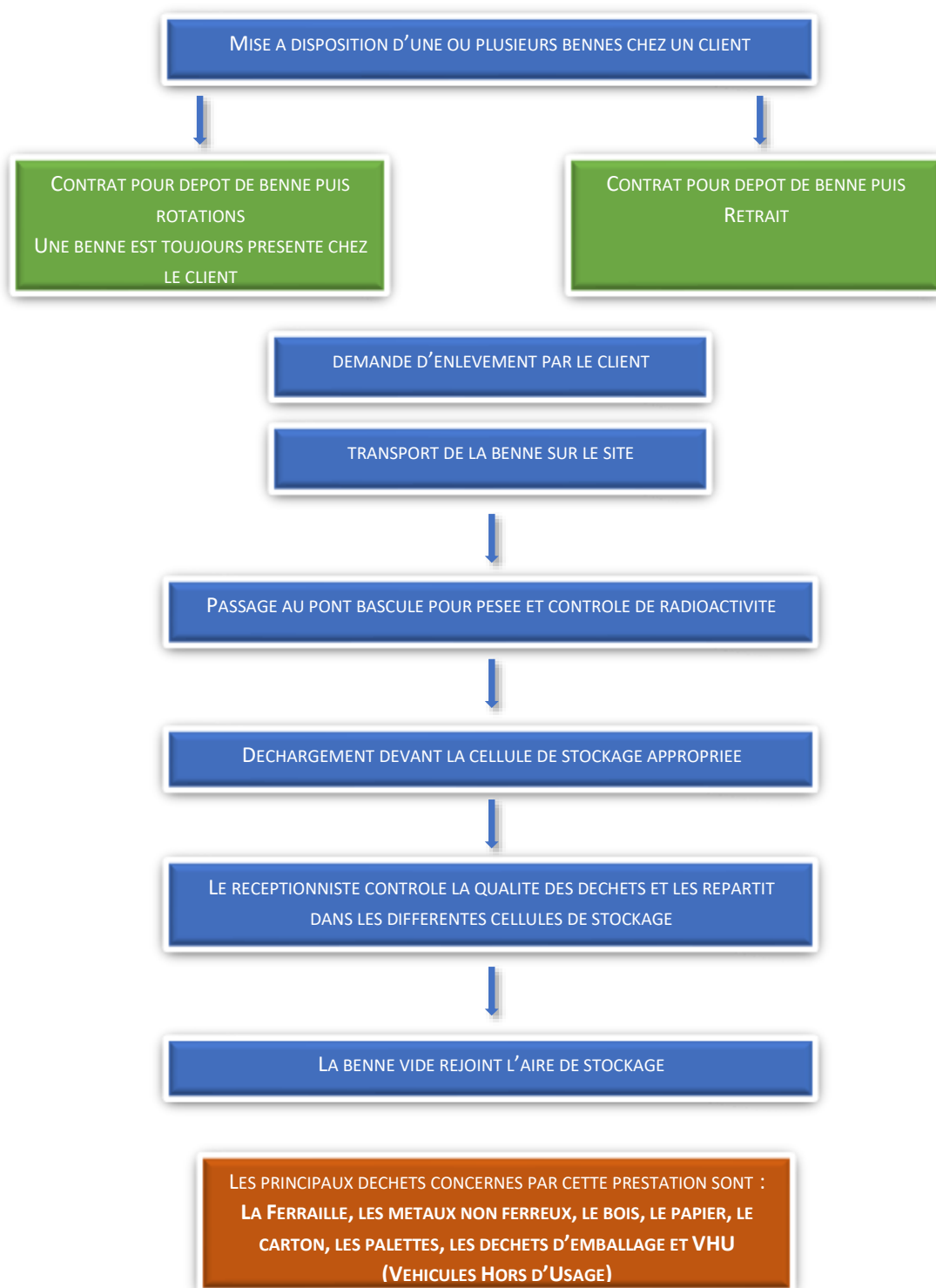
Procédures d'entrée des déchets sur le site

Apport par les particuliers et les entreprises

La procédure est la suivante :



Apport par bennes mises à disposition



Entrée des VHU sur le site

Lors de l'arrivée des véhicules hors d'usage (VHU) sur le site, les véhicules électriques accidentés sont entreposés sur une plateforme spécifique, séparée des autres zones de stockage. Une zone d'immersion, constituée d'une benne de 30 mètres cubes remplie d'eau, est située à proximité immédiate de cette zone réservée aux VHU accidentés. En cas de déclenchement d'incendie sur l'un de ces véhicules, il sera plongé dans la benne d'immersion. Cette opération sera effectuée à l'aide d'un grappin disponible sur le site.

Quant aux VHU non accidentés, qu'ils soient thermiques ou électriques, ils seront entreposés sur la plateforme réservée aux véhicules en attente de dépollution.

Les deux plateformes destinées à la réception des VHU en attente de dépollution ainsi que la zone d'immersion sont imperméabilisées. Les eaux de ruissellement sont collectées et traitées avant d'être rejetées dans le réseau du site.

Circulation générée par l'apport des déchets sur site

La circulation journalière générée par le fonctionnement du site est présentée dans le tableau ci-dessous :

Type de véhicule	Nombre journalier
Véhicules légers (personnel du site)	5 à 6
Véhicules légers (clients apportant des déchets)	15 à 20
Poids lourds (sortie de matériaux du site)	5 à 10
Poids lourds (apport de bennes en provenance d'un client)	2 à 5
Autres	0 à 3

Listes des déchets acceptés

Le tableau ci-dessous présente les déchets acceptés sur le site. Cette liste est affichée dans l'établissement à destination des particuliers et des entreprises venant déposer des déchets.

Déchets faisant l'objet d'un rachat par la société HENault 36		
ALU AGS DEMOL	CUIVRE DEPOSE	RADIATEUR CUIVRE ALU
ALMELEC	CUIVRE	RADIATEUR MIXTE
ALMELEC FERREUX	CABLE CUIVRE PVC	TOURNURE ALU
ALU CARTER	FERRAILLES MELEES	TOURNURE BRONZE
ALU FERREUX	FERRAILLES - CHUTES NEUVES	TOURNURE FERRAILLE
ALUMINIUM	FORTE	TOURNURE F13
ALU MOUSSE	INOX 18-8	TOURNURE INOX
ALU NEUF	INOX F17	TOURNURE LAITON
ALU OFFSET	LAITON	VHU (Y COMPRIS VHU AU GPL)
CABLE ALU PVC	METEAUX FERREUX	ZAMAC
BATTERIES	METEAUX SPECIAUX	ZINC
BRONZE	MOTEUR ELECTRIQUE	ALUMINIUM INCINERE
CABLE SOUS PLOMB	PAPIERS	FERRAILLE INCINEREE
CARTES ELECTRONIQUES	PASTILLE DE CARBURE DE TUNGSTENE	RAILS DE CHEMIN DE FER

CHAUFFE-EAU	PLOMB	REFUS D'INDUCTION BROEUR
COAXIAL - CABLE INFORMATIQUE	PLOMB D'EQUILIBRAGE	ZORBA
COMPTEUR LAITON	POT CATALITYQUE	

Déchets dont la reprise est facturée par la société HENAULT 36		
ARCHIVES CONFIDENTIELLES	AEROSOLS	FILM PLASTIQUE PE
BOIS RECUPERATION	G.E.M. FROID (CONGELATEURS ET REFRIGERATEURS)	PLATINAGE - ELECTROMENAGER
CARTON	G.E.M. NON FROID (BALLONS D'EAU CHAUDE, LAVE LINGE, LAVE VAISSELLE, ...)	PNEU TONNE
DECHETS VERTS	GRAVATS	PARE-BRISE ET VERRE EN MELANGE
DECHETS NON DANGEREUX EN MELANGE	MENUISERIES PVC	PILES
FILTRES A HUILE / CARBURANT	PALETTES - BOIS	BATTERIES AU NICKEL-CADMIUM (NI-CD), LITHIUM-ION (LI-ION), NICKEL-ZINC (NI-ZN), NIKEL METAL HYDRURE (NIMH)
POTS DE PEINTURES SOUILLES	DEEE - PAM (IMPRIMANTES, SCANNER, CLAVIER, SOURIS...)	
ABSORBANTS ET MATERIAUX SOUILLES	PARECHOCS DE VEHICULES	

Liste de déchets interdits

Les déchets suivants ne sont pas acceptés sur le site :

- ↗ Engins militaires et explosifs
- ↗ Bouteilles de gaz et extincteurs de toutes tailles et de toutes marques non dépolluées
- ↗ Tous produits contenant de l'amiante et produits radioactifs (ou ionisants)
- ↗ Mélanges bitumineux (plaques enrobé, fraisats, grave-émulsion)
- ↗ Cuve pleine ou sans certificat de dégazage

Gestion des VHU

Unité de dépollution des VHU

Les VHU sont amenés sur le site soit dans des bennes, soit déposés par des particuliers ou des entreprises.

Les VHU non dépollués sont stockés sur une dalle étanche où les eaux de ruissellement sont captées et traitées dans un décanteur puis un séparateur à hydrocarbures. Au maximum, cette aire de stockage peut recevoir 5 véhicules.

La dépollution des véhicules se fera dans un caisson de dépollution installé à l'extérieur.

Le dispositif envisagé est un **caisson métallique préfabriqué**, spécifiquement conçu pour la **dépollution des véhicules hors d'usage (VHU)**. Il constitue une unité autonome intégrant l'ensemble des équipements nécessaires au retrait sécurisé des fluides et au stockage temporaire des déchets liquides polluants.



Structure générale du caisson

Le caisson est constitué :

- d'un **châssis métallique monobloc**, dimensionné pour un transport sur camion plateau ou remorque ;
- d'un **plancher étanche** avec **rétention intégrée** sur toute la surface (volume de rétention : 2 m³) ;
- de **parois latérales métalliques** formant un local fermé ;
- d'un **toit basculant/ouvrant**, permettant l'accès vertical au véhicule pendant les opérations de dépollution et assurant également une protection contre les intempéries.

Le caisson comprend :

- une **plateforme haute** destinée à recevoir le véhicule (levé ou positionné sur un berceau) ;
- un **local technique inférieur** regroupant les cuves, pompes, flexibles et l'outillage.

Le toit est conçu pour être **refermé** après les opérations.

Plateforme d'accueil du véhicule

La partie supérieure reçoit le VHU à traiter.

Le véhicule est maintenu en hauteur afin de faciliter l'accès au châssis, de permettre l'écoulement gravitaire des fluides, de limiter les risques de déversement accidentel en dehors des dispositifs de collecte.

La plateforme est équipée :

- ✚ de **rails latéraux** pour le guidage du véhicule,
- ✚ de **points d'ancrage** pour la stabilisation,

Stockage des fluides extraits

Le caisson sera équipé de 5 **cuves dédiées**, à double paroi de 200 litres :

Fluide stocké (d'après marquage) :

- ✚ huiles usées,
- ✚ gasoil,
- ✚ liquide de refroidissement,
- ✚ liquide lave-glace.
- ✚ essence

GRV ou cuves additionnelles

Selon la configuration, certains modèles incluent :

- ✚ des GRV (1 000 L) pour les liquides de frein ou huiles mélangées,
- ✚ un fût pour les filtres.

Toutes les cuves reposent sur la **rétenion générale du plancher**, totalement étanche.

Système de pompage et de dépollution

Le caisson est équipé :

- ✚ de **pompes électriques ou pneumatiques** pour aspirer les fluides du véhicule ;
- ✚ de **flexibles terminés par des sondes rigides** (huile moteur, carburant, lave-glace, etc.) ;
- ✚ d'un **pistolet d'aspiration d'essence** muni d'un système antidéflagrant ;
- ✚ d'un **tableau de commande** intégrant les sécurités nécessaires (arrêt d'urgence, vannes, voyants).

Un compartiment inférieur central contient les modules techniques :

- ✚ collecteurs,
- ✚ flexibles,
- ✚ enrouleurs,
- ✚ filtres,
- ✚ raccords protégés.

Sécurités intégrées

Les équipements visibles permettent d'identifier les éléments suivants :

- ✚ **rétenion totale** du plancher (environ 2 m³) empêchant tout déversement,
- ✚ **cuves à double paroi** pour les liquides polluants,
- ✚ **couvercle/toiture basculant** protégeant la zone de dépollution de la pluie,
- ✚ **parois pleines latérales** limitant les risques de dispersion ou projections,
- ✚ **signalisation de sécurité** sur les cuves (risque d'inflammabilité).

Selon les configurations standards du marché (Iris-Mec, Prioul, etc.), ces caissons incluent généralement :

- ↗ un **système de ventilation naturelle** des compartiments,
- ↗ des **bacs de rétention secondaires** sous chaque cuve,
- ↗ un **support extincteur**

Ergonomie et accès

L'accès se fait par l'avant ou les côtés via des portes métalliques ouvrantes.

L'intérieur est aménagé pour :

- permettre une maintenance facile des pompes,
- assurer une manipulation sécurisée des flexibles,
- ranger les petits équipements (bacs, entonnoirs, outils de perçage).

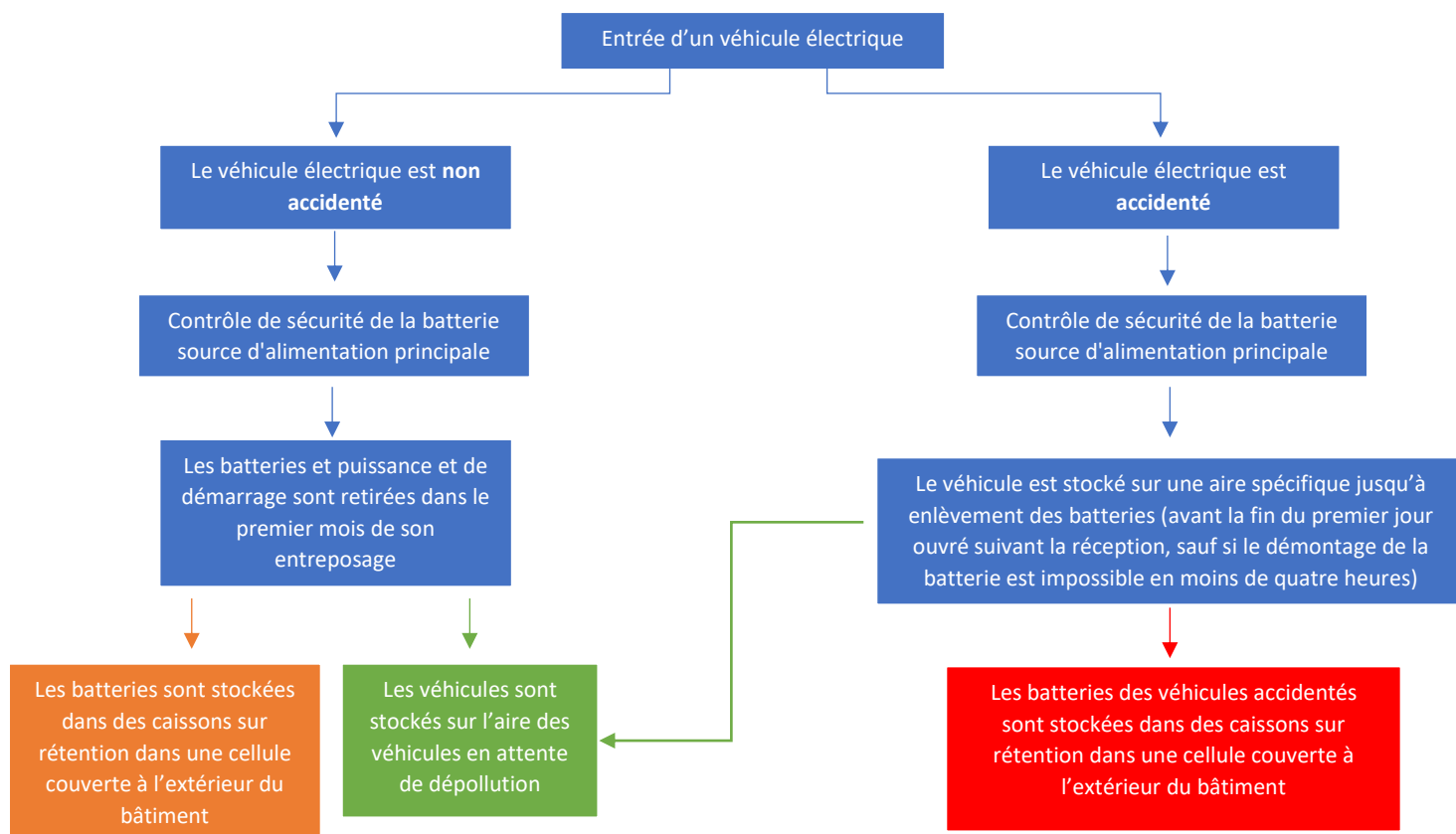
Le fluide de climatisation sera collecté dans des bouteilles de 9,8 kg. Le changement de bouteille se fera aussi souvent que nécessaire (les bouteilles ont une durée de vie de 10ans).

Une fois dépollués, les VHU sont considérés comme du platine et stockés à l'extérieur. Les carcasses sont écrasées au grappin afin de pouvoir les empiler. Une dizaine de véhicules seront stockés sur le site.

Les métaux seront transportés sur le site d'Oradour-sur-Glane (87) pour procéder au broyage avant revalorisation.

Cas des véhicules électriques

Le schéma ci-dessous décrit la procédure appliquée aux véhicules électriques :



La cellule de stockage des batteries est éloignée de tout stockage présentant un caractère combustible. Elle sera couverte afin que les batteries ne soient pas exposées aux intempéries. Les murs de la cellule seront constitués de blocs de béton avec une résistance au feu REI240. Le sol de cette cellule sera étanche. Les batteries seront disposées dans des caissons étanches contenant de la vermiculite.

Traitement des métaux

Les ferrailles, une fois collectées, sont passées à la presse cisaille avant regroupement pour le transport. Il est ainsi prévu de traiter en moyenne 150 tonnes de ferraille par jour.

Une presse-cisaille mobile sera régulièrement amenée sur le site afin conditionner les métaux.

Les VHU (considérés comme des platins), après dépollution, sont envoyés sur le site d'Oradour-sur-Glane pour broyage.

Gestion des gros électroménagers hors froid

Les gros électroménagers hors froid, tels que les lave-linges, les sèche-linges, et les lave-vaisselles, sont apportés par des particuliers ou collectés auprès des entreprises. Les appareils collectés sont déposés sur la plateforme, où ils sont triés en fonction de leur type pour faciliter la gestion ultérieure des matériaux.

Les appareils sont démontés afin de séparer les différentes composantes et matériaux. Les parties en plastique, les métaux, les câbles, et les circuits électroniques sont triés et séparés. C'est à cette étape que les composants électroniques, tels que les circuits imprimés, les condensateurs ou les écrans, qui peuvent contenir des substances dangereuses comme le plomb, le mercure, le chrome hexavalent ou les retardateurs de flamme bromés, sont extraits. Ces substances nécessitent une manipulation et un traitement spécifiques ; elles seront stockées dans des bacs étanches dédiés.

Les différents matériaux extraits des appareils sont triés en fonction de leur nature. Par exemple, les plastiques sont séparés selon leurs types (ABS, polycarbonate, etc.), et les métaux sont triés selon leur composition (acier, aluminium, cuivre, etc.).

Les matériaux triés sont ensuite envoyés vers des filières de recyclage appropriées.

Découpe au chalumeau

Il peut y avoir des opérations de découpe au chalumeau lors du déferraillage des métaux.

Le site dispose d'un chariot mobile permettant de déplacer les deux bouteilles de gaz nécessaire au fonctionnement du chalumeau (oxygène et propane).

Le stockage des bouteilles d'oxygène et de propane se fait dans le bâtiment principal dans la zone atelier à l'écart de tout élément combustible.

Gestion des gros électroménagers froid

Les GEM froids seront stockés sur le site dans l'alvéole GEM, dans des conditions garantissant leur intégrité. Aucune opération de dépollution ne sera réalisée sur le site.

Les DEEE froids sont repris par une société spécialisée pour le compte d'écosystème. C'est cette société qui assurera les opérations de dépollution.

Gestion des PAM (Petits Appareils Ménagers)

Les petits appareils ménagers (PAM) peuvent être apportés par des particuliers ou collectés auprès d'entreprises. Dès leur entrée sur le site, les piles et accumulateurs seront retirés et stockés dans des fûts Batribox de 200L fermé contenant de la vermiculite fournis par l'éco-organisme en charge de leur élimination.

Les PAM mélangés seront stockés dans des caissons étanches dans la cellule dédiée aux DEEE.

Gestion du stock de pneumatiques

Les pneumatiques peuvent provenir des opérations de démontage des VHU sur le site, être apportés par des particuliers ou collectés auprès de professionnels.

Ils seront stockés en vrac dans une cellule dédiée, constituée de blocs de béton sur trois faces avec une résistance au feu REI240 et couverte par une bâche. La hauteur des murs sera de 3,60 mètres. La face avant de l'alvéole sera ouverte afin de permettre la manipulation des pneumatiques. Ces derniers seront régulièrement évacués du site.

Papiers, cartons

Les papiers-cartons peuvent être stockés en balles sur le site. Le conditionnement se fait uniquement chez le producteur de déchets. Le site HENAULT 36 ne sera pas équipé d'une presse à papier.

Les papiers non conditionnés seront stockés en vrac dans une benne.

Bois, gravas et déchets non dangereux non inertes

Les bois de catégorie A et B, les gravas et les déchets non dangereux non inertes seront stockés en vrac dans des cellules fermées sur 3 cotés par des blocs bétons.

La hauteur des blocs béton sera de 3,8 m, ils auront une caractéristique de résistance au feu REI240. Le sol des cellules seront imperméables.

Ces cellules seront implantées à 10 mètres des limites de propriétés.

Gestion du stock de déchets

Le tableau ci-dessous présente la gestion prévisionnelle des stocks de déchets.

Déchets	Apport journalier	Apport mensuel	Stock maximal	Fréquence d'enlèvement	Nombre de camions par mois
Ferraille	50 t	1 100 t	1000 t	2 camions par jour envoyés par l'acheteur (24h à 48h après la vente)	40 à 50 camions 25 t/camion
Métaux non ferreux	10 t	220 t	200 t	1 camion tous les 2 à 3 jours envoyé par l'acheteur (24h à 48h après la vente)	15 camions 15 t/camions
VHU	5 VHU	110 VHU	10 non dépollués 10 dépollués	1 camions 1 fois par semaine	4 camions 25 t/camion
D3E	2,5 à 3 t	60 à 70 t	15 t	1 camion tous les 3 à 4 jours	6 camions 10 à 12 t/camions

Déchets	Apport journalier	Apport mensuel	Stock maximal	Fréquence d'enlèvement	Nombre de camions par mois
Papier / carton	2 à 3 m ³	60 m ³	150 m ³	1 benne enlevée toute les 2 semaines	2 camions- Bennes de 30 m ³
Bois A (palettes) et B (tout autres bois)	500 à 800 kg	15 t	20 t	1 camion par mois	1 camion 15 t/camion
Pneumatiques	Variable	30 m ³	360 m ³	1 semi-remorque par trimestre	0.3 camion 20 t/camion
Déchets non inertes non dangereux	10 à 12 t	250 t	30 t	1 camion tous les 2 jours	12 camions 20 t/camion
Déchets dangereux - batteries	0,5 à 2 t	25 t	27 t	1 camion par mois Soit 25 caissons étanches	1 camion 25 t/camion
Déchet dangereux – piles issus des PAM	Quelques kilos	Moins de 1 t	1 tonne (3 fûts de 200 l)	1 camion par mois	1 camion
Déchets dangereux – déchets souillés	100 kg	2t	2t	2 camions par mois	2 camions
Fluides VHU				(Enlèvement des fluides VHU et des déchets souillés par le même prestataire)	4 à 5 caissons / cuve par enlèvement
<i>Huiles usagées</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	1 000 L		
<i>Essence</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	500 L		
<i>Carburant diesel</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	1 000 L		
<i>Liquide de refroidissement</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	1 000 L		
<i>Liquide de frein</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	1 000 L		
<i>Liquide lave-vitre</i>	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	1 000 L		
Gravats	2t	50t	60t	2 camions par mois	2 camions 25 t/camion
FLUIDE CLIMATISATION	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>	10 kg (1 bouteille)		

La circulation mensuelle de camions générée par l'évacuation des déchets est estimée à 95 à 100 camions par mois soit en moyenne de 4 à 5 camions par jour.

Exutoires

Le tableau ci-dessous présente les exutoires pour les différents types de déchets.

Tableau 1 : Liste des exutoires des déchets non dangereux

Type de déchets pris en charge	Entreprise	Ville
Fer et métaux non ferreux	HENAULT 23	23 000 GUERET
Fer et métaux non ferreux	HENAULT 87	87 520 ORADOUR SUR GLANE
DEE	HENAULT 87	87 520 ORADOUR SUR GLANE
DEEE	DECONS SAS	33 290 LE PIAN MEDOC
Bois	INDRE ENVIRONNEMENT	36330 VELLES
Inox	HENAULT 23	23 000 GUERET
Inox	HENAULT 87	87 520 ORADOUR SUR GLANE
Pneumatiques	DECONS SAS	33 290 LE PIAN MEDOC
Papier et cartonnettes	CDI Recyclage (PAPREC Réseaux)	69 680 CHASSIEU
Papier et cartonnettes	VEOLIA ST MAUR	36 250 SAINT MAUR

Type de déchets pris en charge	Entreprise	Ville
Autres déchets non dangereux	VEOLIA ST MAUR	36 250 SAINT MAUR

Remarque : les entreprises prenant en charge les métaux ferreux et les métaux non ferreux sont nombreuses car ce type de déchet est vendu au plus offrant.

Tableau 2 : Liste des exutoires des déchets dangereux

Type de déchets pris en charge	Entreprise	Ville
Déchets dangereux et huiles usagées	CHIMEREC DERVERT	86130 JAUNAY CLAN
Huiles usagées	SEVIA	33 530 BASSENS
Batteries	SAFA	16 100 COGNAC
Batteries	SUEZ	50 540 ISIGNY LE BUAT
Fluide de climatisation	GLOBAL TEAM+	77 176 NANDY
Autres déchets dangereux	CHIMEREC DERVERT	86130 JAUNAY CLAN

Horaires de fonctionnement du site

Les horaires de fonctionnement du site sont : 07h30-18h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés). La presse cisaille et la presse VHU ne fonctionneront pas en dehors de ces horaires.

Les camions quittent le site au plus tôt le matin à 7h30, mais peuvent revenir ponctuellement sur le site après 17h00. Si le camion est chargé, la pesée et le déchargement se feront le lendemain matin à partir de 7h30.

Il n'y a jamais de pesée ou de déchargement après 18h00.

Les horaires d'ouverture au public sont : 07h30-12h00 / 13h30-17h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Surveillance du site

Le personnel est présent en permanence du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

En dehors des heures d'ouverture, la surveillance du site et le contrôle des accès sont assurés par :

- Un dôme surveillance angle N/O du bâtiment ;
- Un dôme surveillance angle S/E du bâtiment ;
- Une caméra de surveillance thermique angle N/O ;
- Une caméra de surveillance pont bascule ;
- Deux caméras de surveillance bâtiment intérieur ;
- Une caméra de surveillance bureau d'accueil ;
- Une alarme incendie (sirène) ;
- Un contrat de surveillance avec une société reliée au système de télésurveillance et d'alarme incendie pour envoyer si besoin sur site un agent mobile pour « la levée de doute ».

Ces divers dispositifs font l'objet d'un contrat de maintenance préventive et curative.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de l'architecte sur la structure du bâtiment

Annexe 2 : Note de calcul du volume du bassin de rétention

Annexe 3 : Données techniques : système de traitement des eaux en sortie de bassin de rétention